



**DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
VILLE DE COSNE COURS SUR LOIRE**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ANNEE 2025**

LE MAIRE DE COSNE COURS SUR LOIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE** est fixé comme suit pour l'année 2025 :

NOM – Prénom	Grade actuel	Grade proposé	Niveau	Date d'effet
CHOLLET Sandrine	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	1	01/12/2025

ARTICLE 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion de la Nièvre afin que celui-ci en assure la publicité.

FAIT A COSNE COURS SUR LOIRE, LE 25/11/2025.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon ou par l'application Télerecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication



**DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
VILLE DE COSNE COURS SUR LOIRE**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE
ANNEE 2025**

LE MAIRE DE COSNE COURS SUR LOIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2^e CLASSE** est fixé comme suit pour l'année **2025** :

NOM – Prénom	Grade actuel	Grade proposé	Niveau	Date d'effet
UZE Julie	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1	01/12/2025

ARTICLE 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion de la Nièvre afin que celui-ci en assure la publicité.

FAIT A COSNE COURS SUR LOIRE, LE 25/11/2025.

Michel RENAUD
Adjoint au Maire
Charge du personnel



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon ou par l'application Télerecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication



**DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
VILLE DE COSNE COURS SUR LOIRE**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ANNÉE 2025**

LE MAIRE DE COSNE COURS SUR LOIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE** est fixé comme suit pour l'année 2025 :

NOM – Prénom	Grade actuel	Grade proposé	Niveau	Date d'effet
CARRE Thierry	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	1	15/12/2025
PETILLOT Valérie	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	2	01/12/2025
FERREIRA DA SILVA Maria	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	3	01/12/2025
PIOT Nelly	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	4	01/12/2025
GRANDRIEUX Annick	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	5	15/12/2025
PETIT Véronique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	6	15/12/2025

ARTICLE 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion de la Nièvre afin que celui-ci en assure la publicité.

FAIT A COSNE COURS SUR LOIRE, LE 25/11/2025.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication



**DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
VILLE DE COSNE COURS SUR LOIRE**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ANNEE 2025**

LE MAIRE DE COSNE COURS SUR LOIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de **REDACTEUR PRINCIPAL** de 1^{ère} CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2025 :

NOM – Prénom	Grade actuel	Grade proposé	Niveau	Date d'effet
GAY Nadège	Rédacteur principal de 2 ^e classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	01/12/2025

ARTICLE 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion de la Nièvre afin que celui-ci en assure la publicité.

FAIT A COSNE COURS SUR LOIRE, LE 25/11/2025.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon ou par l'application Télerecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication



**DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
VILLE DE COSNE COURS SUR LOIRE**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ANNEE 2025**

LE MAIRE DE COSNE COURS SUR LOIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de **TECHNICIEN PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE** est fixé comme suit pour l'année **2025** :

NOM – Prénom	Grade actuel	Grade proposé	Niveau	Date d'effet
PRIERE Frédéric	Technicien principal de 2 ^e classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	01/12/2025

ARTICLE 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion de la Nièvre afin que celui-ci en assure la publicité.

FAIT A COSNE COURS SUR LOIRE, LE 25/11/2025.



Michel RENAUD
Adjoint au Maire
Chargé du personnel

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon ou par l'application Téleréflecteur accessible à partir du site www.telereflecteur.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication



**DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
VILLE DE COSNE COURS SUR LOIRE**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
ANNEE 2025**

LE MAIRE DE COSNE COURS SUR LOIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE** est fixé comme suit pour l'année 2025 :**

NOM – Prénom	Grade actuel	Grade proposé	Niveau	Date d'effet
FOUCHER Nathalie	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	01/12/2025

ARTICLE 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion de la Nièvre afin que celui-ci en assure la publicité.

FAIT A COSNE COURS SUR LOIRE, LE 25/11/2025.



Michel RENAUD
Adjoint au Maire
chargé du personnel

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication